

HIVER 1941-1942

QUAND LA METEO AGGRAVE LES AFFRES DU RAVITAILLEMENT A VICHY

La mémoire collective des années d'occupation, en France, demeure aujourd'hui encore, pour les acteurs de cette époque, saturée de souvenirs de files d'attentes devant les magasins, du découpage des tickets de rationnement, mais aussi et surtout, pour beaucoup, du goût des topinambours et des rutabagas. Pour ceux qui n'ont pas vécu cette période sombre, leur perception de ces temps difficiles est nourrie de représentations véhiculées par les récits familiaux, la littérature et surtout le cinéma. *La Traversée de Paris*, avec sa théâtralité parfois surjouée, en est devenue le symbole.

L'on connaît bien les raisons de cette situation de pénurie des biens de première nécessité, qu'il s'agisse de l'alimentation, du textile, des chaussures ou des matériaux de chauffage. A la chute de la production liée aux combats de 1940, accentuée par l'absence de la main d'œuvre (un million et demi de prisonniers), est venue s'ajouter la désorganisation, voire la coupure des circuits commerciaux du fait du découpage de la France en plusieurs zones. Mais la cause principale est bien le pillage exercé par l'occupant qui prélève une partie de la production française, tant agricole qu'industrielle, et, grâce à un taux de change artificiellement favorable, achète à vil prix matières premières et nourriture.

A ces facteurs structurels vient s'ajouter une cause conjoncturelle liée aux aléas de la météorologie. Les hivers des trois premières années de guerre sont parmi les plus froids du siècle. C'est à partir du 30 décembre 1939 que les grands froids ont commencé brusquement dans l'Est : dès le 29, les minima de température à Dijon et à Nancy étaient respectivement de $-2,2^{\circ}$ et $-6,8^{\circ}$, et le lendemain ils s'abaissaient à $-20,4^{\circ}$ et $-20,3^{\circ}$. Dans les autres régions françaises, de fortes gelées sont relevées le 10 janvier et se prolongent jusqu'au 27 pour reprendre ensuite du 10 au 19 février. Des chutes importantes et généralisées de verglas précédant le dégel affectent du 26 au 29 janvier les parties du territoire situées au nord d'une ligne passant approximativement par Le Havre, Tours, Bourges, Saint-Étienne, Dijon et Mulhouse. Et de nouvelles chutes de verglas moins importantes se produisent du 16 au 19 février. On compte, en janvier 1940, 31 jours de gelées à Nancy, 30 à Abbeville, 29 à Beauvais et 28 à Saint-Quentin, Reims et Rouen. À Nancy, il gela chaque jour jusqu'au 4 février 1940, avec des minima de température de $-20,8^{\circ}$ en janvier 1940. À Paris, la température moyenne de janvier 1940, $-2,5^{\circ}$, le classe au troisième rang des mois les plus froids observés depuis 1881, n'ayant été dépassé que par février 1895¹.

La vague de froid de l'hiver suivant s'étend du 13 décembre 1940 au 18 janvier 1941. Les températures sont particulièrement basses sur la moitié Sud avec -20° à Clermont-Ferrand, -19° à Lyon et Vichy, -11° à Toulouse ainsi qu'à Marseille qui, à la fin du mois de décembre 1940, connaît des chutes de neige. La cité phocéenne reste recouverte durant 6 jours, au terme desquels se produit un épisode de pluies verglaçantes. Une autre tempête de neige paralyse toutes les régions le 1er janvier avec une quinzaine de centimètres de neige à Toulouse et Paris, et jusqu'à 40 cm à Moulins et Vichy. Cette neige tient au sol jusqu'aux environs du 20 janvier, et en région parisienne, les pentes de la forêt de St-Cloud se transforment en station de sports d'hiver.

L'hiver 1941-1942 est d'une rigueur équivalente à celle des deux précédents. Après un début d'hiver à peu près normal, le froid envahit la France au cours des derniers jours du mois de décembre 1941 et ne la quitte quasiment plus jusqu'au début du mois de mars 1942. Le froid se fait surtout sentir du 11 au

¹ GARNIER M., *Climatologie de la France, sélection de données statistiques*, Paris, Direction de la Météorologie Nationale 1967.

27 janvier avec des températures allant jusqu'à -35° à Gelles, (à l'ouest de Clermont-Ferrand), -22° à Clermont-Ferrand et à Moulins, -21° à Lyon, -20° à Vichy, -18° à Chartres, -15° à Lille, -14° à Paris et -11° à Montpellier. Le sol est couvert de neige pendant environ 2 semaines et d'énormes avalanches sont observées dans les Alpes. En février 1942, le froid n'est pas exceptionnellement intense, mais il persiste du début à la fin du mois.

L'on comprend que la succession de ces rigueurs hivernales ait eu des conséquences sur l'activité agricole, tant sur la production que sur la distribution. Gel de récoltes, arrêt des transports cumulent leurs effets avec la faiblesse des engrais, l'insuffisance des capacités de stockage. De mois en mois, la situation se détériore et atteint au début de 1942 une gravité jusque-là inconnue.

Certes, depuis l'entrée en guerre en 1940, les autorités, d'abord celles de la III^e République, puis celles de l'Etat Français, ont mis en place une stratégie, définie par la loi Paul-Boncour du 11 juillet 1938 portant sur l'organisation de la nation en temps de guerre. Dans son article 46, elle prévoit la possibilité de réquisitionner, de collecter et de distribuer des denrées agricoles et alimentaires, permettant ainsi d'éviter les erreurs commises lors de la Première Guerre mondiale et de répartir équitablement les denrées entre les citoyens. Par le décret du 4 octobre 1939 sont instaurés les services régionaux et départementaux du ravitaillement général, sous l'autorité du ministre de l'agriculture. En septembre 1940, le rationnement est promulgué et la carte d'alimentation est délivrée à toutes les familles. Les Français sont classés en catégories en fonction de leur âge et de leur profession : E (enfants de moins de 3 ans), J (enfants et adolescents de 3 à 21 ans, subdivisés en J1, J2 J3, J4), A adultes de 21 à 70 ans), V (personnes âgées de plus de 70 ans). Ils reçoivent une quantité de produits en échange de coupons et en fonction de leur catégorie. En septembre 1940, la ration quotidienne de pain pour la catégorie A est fixée à 350 grammes, celle de viande à 300 grammes par semaine. Au début de 1942, la ration de viande descend à 250 grammes. Encore s'agit-il de chiffres théoriques, qui se heurtent à la réalité du remplissage, aléatoire, des rayons des commerces. Toutes les enquêtes montrent à la fois l'insuffisance de ces rations, dès 1940, et leur diminution régulière au cours des années d'occupation. En 1940, dans les grandes villes, le rationnement permet d'obtenir seulement 1500 calories par jour ; le chiffre tombe à 1200 en 1942 et s'effondre à moins de 1000 en 1944. Autrement dit, à aucun moment, il n'atteint le chiffre de 2500 considéré comme nécessaire à une vie normale pour un adulte.

Les conséquences de cette situation sont bien connues. Elles affectent d'abord évidemment la santé des populations ; la sous nutrition entraîne une perte de poids d'environ 8 à 9 kilos selon une enquête médicale, un déficit de croissance chez les enfants (de l'ordre de quatre à 5 centimètres et de 5 à 6 kilos). Indicateur fiable, le taux de mortalité infantile (nombre de décédés âgés de moins d'un an sur 1 000 enfants) est passé de 64 pour mille en 1939 à 109 pour mille en 1945 (maximum), oscillant entre 70 et 86 pour mille entre 1940 et 1944. Sans la guerre, la mortalité infantile aurait, selon les estimations des démographes, avoisiné 10 pour mille. La mauvaise nutrition des mères et des enfants ne fut pas seule en cause : l'insuffisance du chauffage dans les grands froids de l'hiver a également contribué à cette hausse. La tuberculose connaît une recrudescence liée aux difficultés de chauffage. Le taux de mortalité augmente de 5.1% selon l'académie de médecine (avec des variantes départementales considérables : plus 57% dans les Bouches du Rhône)². Des cas d'aménorrhée sont signalés entre 1940 et 1942 et touchent jusqu' à 12 % des femmes dans certaines usines.

² Maurice Martin du Gard, rapporte que dans la deuxième moitié de janvier 1942, le nombre de morts à Paris est de 3051 contre 1940 en 1941. *La chronique de Vichy, 1940-1944*, Flammarion, 1975, page 256. Première édition, 1948.

Les conséquences sont également politiques. Pour le pouvoir, la question de l'approvisionnement est

LES RATIONS alimentaires du mois de janvier

Le Journal Officiel du 25 décembre 1941 a publié un arrêté fixant le taux des rations pour le mois de janvier.

Ces rations peuvent être obtenues, soit au moyen des tickets-chiffres dont la valeur est celle portée sur les tickets, soit au moyen de tickets-lettres dont la valeur est fixée ci-après.

La faiblesse de nos ressources en viande oblige, non seulement d'en limiter la ration à 125 grammes par semaine dans les communes rurales comme précédemment, mais également de prévoir la diminution éventuelle à 180 grammes par semaine de la ration allouée aux consommateurs des centres urbains; toutefois, si les disponibilités locales le permettent, la ration pourra être augmentée dans la limite de 250 grammes pour ces derniers centres.

Par contre, il sera distribué ce mois-ci une ration de 250 grammes de pâtes alimentaires à tous les consommateurs, y compris ceux des communes rurales. Et, d'autre part, la catégorie J2 bénéficiera d'une allocation de 200 gr. de riz comme la catégorie J1.

Enfin, les préfets fixeront par arrêté la composition de la ration de café mélangé qui devra obligatoirement comporter 60 grammes de café par avec une proportion de succédanés variable selon les approvisionnements des départements.

Denrées à rationnement quotidien ou hebdomadaire

PAIN

Catégorie E: 150 gr. par jour ; Catégorie V: 200 gr. par jour ; catégories J2 et A: 275 gr. par jour ; catégories J3, T et C: 350 gr. par jour ; valeur des tickets-lettres: 350 gr. chacun.

Les tickets portant le chiffre 1 seront valables du 1^{er} au 15 janvier ; les tickets portant le chiffre 2 seront valables du 16 au 31 janvier. Les tickets des catégories E, J1 et V pourront être échangés contre des farines alimentaires composées à raison de 75 gr. de ces farines par ticket de pain de 100 grammes.

VIANDE

Ration par semaine: 1^{re} communes urbaines: de 180 à 250 gr. ; 2^e communes rurales: 125 gr.

Les préfets pourront attribuer une valeur aux tickets BB, BC, BD et BE de la feuille de viande des communes urbaines, sur instruction du Secrétariat d'Etat au ravitaillement. Le ticket BA est sans valeur.

Rations spéciales pour les « Travailleurs de force »: 1^{re} catégorie: 450 gr. en supplément pour le mois; 2^e catégorie: 900 gr. en supplément pour le mois.

FROMAGE

Ration par semaine: 50 gr. Le ticket FA est sans valeur jusqu'à nouvel avis.

MATIERES GRASSES

Ration totale pour le mois: 450 grammes.

Les tickets lettre GA, GB, GC, GD (tickets barrés) sont sans valeur jusqu'à nouvel avis.

Le ticket GE (non barré) a une valeur de 50 grammes.

Rations spéciales pour les travailleurs de force: 1^{re} catégorie: 300 gr. en supplément pour le mois; 2^e catégorie: 600 gr. en supplément pour le mois.

un enjeu prioritaire qui conditionne l'adhésion de la population au nouveau régime. Le ravitaillement est donc au centre de toutes les préoccupations, de la plupart des discours officiels et constitue le premier point qu'aborde le service du contrôle postal. Celui-ci surveille l'évolution de l'opinion sur cette question et fait remonter un mécontentement croissant qui est le facteur principal de l'impopularité du régime à partir de 1941. Les préfets, dans leurs rapports mensuels au gouvernement, font également état de cette préoccupation grandissante. Ainsi en janvier 1942 : « *En effet, alors qu'au mois de décembre le problème du ravitaillement ne s'était pas sensiblement aggravé, au mois de janvier, au contraire, il a pris à nouveau une grande importance, même dans les départements qui, jusqu'ici, avaient été relativement favorisés. Arrachages impossibles dans un sol gelé, chemins et routes impraticables par suite des neiges, menaces de gelée lors du transport des légumes telles sont, évidemment,*

les causes principales qui ont aggravé le problème du ravitaillement pendant le mois de janvier. Les aliments de remplacement - pâtes, légumes secs, conserves, - qui permettaient autrefois de faire la soudure, n'existent plus en quantités suffisantes ; aussi, dans les départements particulièrement défavorisés au point de vue de la production locale, le brusque arrêt des arrivages a eu des conséquences vraiment graves. Un mécontentement certain commence à percer. Il se traduit de deux façons :

- soit par des manifestations qui se sont produites dans un certain nombre de départements, mais qui revêtent encore dans l'ensemble peu d'ampleur ;

- soit par un état d'esprit qui se manifeste par une certaine surexcitation qui, pour l'instant, ne déborde pas du cadre des critiques, mais qui pourrait évidemment se traduire en manifestations plus importantes si la situation ne s'améliorait pas.

Il existe incontestablement, à l'heure actuelle, un mécontentement général et profond qu'il serait vain de méconnaître, qui se traduit par des propos parfois violents à l'égard des services du ravitaillement et de certains membres du Gouvernement. Par contre, la personne du Maréchal toujours respectée et vénérée reste en dehors des critiques, mais on a tendance de plus en plus à déclarer que ses ordres sont mal exécutés s'ils ne sont pas souvent volontairement déformés.

Les difficultés du ravitaillement ont eu également une autre conséquence signalée par plusieurs Préfets : la population commence à formuler des remarques désobligeantes à l'égard des militaires qui continueraient à disposer, pour eux et leur famille, d'un ravitaillement facile grâce aux popotes et aux coopératives »³.

Les services du ravitaillement sont dans un premier temps rattachés au ministère de l'agriculture, sous l'autorité de Caziot, flanqué de Jean Achard, chargé spécifiquement de cette question. Achard, auvergnat de naissance, ancien dirigeant des associations de producteurs de betteraves, est écarté en août 1941, après avoir fait l'objet d'une campagne de critiques sur sa gestion. Dans son discours du 13 août 1941 dit du « vent mauvais », Pétain annonce sans ménagement son éviction⁴, pensant ainsi adresser un message à l'opinion. Il le remplace par un industriel lyonnais, Charbin qui demeure en fonction jusqu'en avril 1942⁵. Sur un mode plus discret que son prédécesseur, il tente de trouver quelques remèdes à une situation en fait difficilement contrôlable ; il instaure notamment les colis familiaux, c'est à dire l'autorisation pour des producteurs, d'envoyer, sans taxes ni autorisation, une quantité maximale de cinquante kilos de produits de première nécessité. Si cette mesure remporte assez vite un grand succès, elle n'est cependant qu'un palliatif, d'autant que, dès sa mise en œuvre, elle fait l'objet de détournements.

Qu'en est-il à Vichy ? La ville est, dans ce domaine également, un cas particulier. Elle connaît une augmentation de sa population, comme peu d'autres villes en ont connues. L'afflux de réfugiés en mai-juin 1940, puis l'arrivée des fonctionnaires de l'Etat Français ont fait augmenter la population locale jusqu'à un chiffre d'environ 120 000 personnes ; certes, à partir de juillet 1940, beaucoup de réfugiés ont regagné leur lieu d'origine et la pression démographique s'est quelque peu relâchée. Cependant, en 1941, la population se situe vraisemblablement aux environs de 60 000 personnes⁶, ce qui signifie plus qu'un doublement de la population d'avant-guerre. L'on comprend aisément les difficultés structurelles engendrées par cette augmentation.

Mais de plus, la ville accueille, ce qui est évidemment unique, la capitale, le chef de l'Etat, les ministères et les grandes administrations, les ambassades et leur personnel ainsi qu'une partie de la presse, nationale et étrangère. Ces personnes, entre quinze et vingt mille, doivent être non seulement logées, mais également nourries, chauffées, approvisionnées, dans des conditions qui certes, ne peuvent être celles des temps ordinaires, mais qui ne sont pas, non plus, celles de la population de

³ Synthèse des rapports des préfets de la zone libre, Janvier 1942. Institut d'Histoire du Temps Présent. <https://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/fr/content/synth%C3%A8se-zone-libre-janvier-1942-mi>

⁴ Il est accusé d'avoir tiré profit de ses fonctions pour lui-même et son entourage. Une campagne de presse est menée contre lui et aboutit à son éviction le 13 août 1941. Dans son discours, Pétain ne cite même pas son nom et affirme qu' « il a frappé dans la personne d'un homme tout un système : celui de ces bureaux nationaux de répartition qui assuraient aux grossistes au détriment du producteur et du consommateur un contrôle exclusif et usuraire sur toute la filière du ravitaillement ».

⁵ A son retour au pouvoir, Pierre Laval qui connaît les positions anti-allemandes de Charbin, le remplace par Max Bonnafous.

⁶ Dans un courrier du 16 juin 1942, adressé par le maire de Vichy, Pierre-Victor Léger, à ses collègues de Cusset et de Bellerive, dans le cadre du projet de Grand Vichy, nous sont proposées des estimations de la population de ces communes en octobre 1942. Ces chiffres résultent du nombre de cartes d'alimentation distribuées et sont sans doute un peu inférieurs à la réalité. Abrest aurait 1210 habitants, Cusset 10695, Bellerive 4571 et Vichy 56 705, Notons que ce chiffre de 56 705 habitants à Vichy est très éloigné de ceux qui sont souvent avancés et font état d'une population de plus de 100 000 habitants dans la capitale provisoire. Certes, depuis 1940, beaucoup de réfugiés sont repartis ou été expulsés, mais la différence qui va du simple au double interpelle et permet de penser que les chiffres de 1940 ont été exagérés. A.M. Vichy D 190 Grand Vichy.

ville. Pour ces personnes, des situations particulières ont été prévues : hôtels réquisitionnés, création de « popotes », c'est-à-dire de restaurants dédiés au personnel d'une administration, réseaux d'approvisionnement spécifiques, distincts du système d'approvisionnement général. L'on comprend que, dès 1940, cette distinction ait été à l'origine de rancœurs de jalousies, alimentées par la rumeur qui y voit une inégalité flagrante, en contradiction avec la propagande du régime qui prétend lutter contre les situations de faveur et de privilège. Le spectacle des restaurants dans lesquels se rejoignent les officiels (Le Chantecler, le Robinson, Chez Ricoux) ne peut qu'accentuer ces rancœurs que renforce la publication de certains menus officiels à la table de l'hôtel du Parc. A la peur de la pénurie vient donc s'ajouter le sentiment d'inégalité⁷. Le pouvoir a bien conscience que cette conjonction pourrait être lourde de conséquences, d'autant qu'en plusieurs régions se sont déjà déroulées ce qu'il est convenu d'appeler des « manifestations de ménagères » qui pourraient être le ferment d'une contestation plus large⁸. Il tente donc non seulement de montrer qu'il agit pour améliorer la situation, mais qu'il réprime fermement les actes considérés comme délictueux et contraires aux règles en vigueur. Les règlements se multiplient sur tous les sujets : fixation des prix, autorisation de certains produits seulement certains jours, réglementation des menus dans les restaurants en fonction de la catégorie de celui-ci, produits prohibés... La multiplication des arrêtés et règlements traduit à la fois l'anxiété des autorités devant une situation qui leur échappe et l'inefficacité de ces mesures qu'il faut en permanence rappeler ou aggraver. L'accumulation de celles-ci aboutit à un mille-feuilles administratif dans lequel des autorités multiples et parfois concurrentes interviennent sans toujours se concerter : comité national de ravitaillement, comités et intendants régionaux et départementaux, corporations instaurées par la Charte du Travail, services de la préfecture, mairie. Le tout générant lourdeurs, contrôles parfois tatillons qui ne font que retarder des approvisionnements pourtant urgents.

Face à cette situation, les consommateurs cherchent évidemment des solutions leur permettant de faire face à la nécessité des temps et d'échapper à la surveillance des services de l'Etat. Recherche d'approvisionnement à l'extérieur de Vichy, entente avec des relations familiales ou amicales, utilisation du troc, recours au marché noir, détournement des colis familiaux, abattage clandestin parfois en lien avec des employés de l'abattoir, trafic de cartes d'alimentation récupérées auprès des services de l'imprimerie Wallon en charge de leur impression. Les commerçants ne sont pas en reste : vente au-dessus des prix imposés, parfois vente de produits interdits, tromperie sur la marchandise. Pas plus que les hôteliers qui, à côté des popotes officielles installées dans leur établissement, maintiennent un restaurant pour des clients privés, et utilisent à cette fin des produits en principe réservés aux popotes. Un hôtelier, propriétaire de l'Hôtel Alexandra, est ainsi verbalisé pour avoir utilisé à des fins privées des tomates destinées à la popote du ministère de la Guerre⁹. Quelques exemples rapportés par la presse locale : un hôtel de Vichy, l'Hôtel Britannia s'approvisionne en décembre 1941 dans la montagne bourbonnaise et fait abattre les animaux par un employé de l'abattoir municipal¹⁰. Autre fait divers, survenu en décembre 1941 : une dentiste de la rue de Paris achète à une vendeuse non déclarée une carcasse présentée comme étant celle d'un lapin et qui se révèle bientôt être

⁷ Même la presse, pourtant aux ordres, fait état de ces inégalités de plus en plus mal supportées. Le 4 décembre 1941, *Le Progrès de l'Allier*, sous la plume de Jeanne Corre rapporte un cas de favoritisme au marché. Après s'être vu refuser l'achat de mandarines, un consommateur aurait constaté qu'un « monsieur important » peut repartir avec deux cageots de cette précieuse marchandise. Bien qu'un contrôleur intervienne pour faire cesser cette transaction, l'auteur de l'article en appelle à une plus grande sévérité. Si ce récit moralisateur sert la propagande du régime, il témoigne aussi de la gravité de la situation.

⁸ Jean-Marie Guillon, *Les ménagères, du combat quotidien à la Résistance in L'engagement et l'émancipation*, Mélanges offerts à Jacqueline Sainclivier, Presses Universitaires de Rennes, 2015, pages 279-293.

⁹ *Le Progrès de l'Allier (Edition de Vichy)* 3 janvier 1942. L'on peut s'interroger quant à la présence de tomates en janvier à Vichy en période de grand froid...

¹⁰ Il n'est pas impossible que cette affaire ait également un aspect politique. Le propriétaire de l'hôtel Britannia, Eugène Mazillier (1906-1944) est en effet engagé dans la Résistance. Membre du réseau Alliance, il est arrêté le 1^{er} mai 1943, déporté en Allemagne, fusillé le 23 mai 1944. Nous ignorons s'il y a un lien entre son interpellation en 1941 pour trafic de viande, son activité de résistant, puis son arrestation en 1943.

celle d'un chien. Les services de la Sûreté font parfois des visites domiciliaires : ainsi celle qui aboutit à la découverte au domicile de Mme Chevarin de deux jambons de 5 et 12 kilos ainsi que d'un saucisson de 500 grammes achetés sans tickets. Un épicier de la rue Pétillat est verbalisé pour avoir vendu 4,50 francs le kilo de carottes dont le prix officiel est de 3 francs. Toutes ces personnes voient leur marchandise confisquée et leur dossier transmis au service de contrôle des prix et au tribunal de Cusset. Celui-ci sanctionne, le plus souvent d'une amende : un commerçant est condamné à payer deux cents francs¹¹ pour avoir vendu des pommes de terre au-dessus du prix officiel. La boulangerie Simonet, qui a utilisé cent kilos de farine acquis hors circuit contrôlé, est frappée d'une mesure de fermeture. Un cafetier, Sarolles, est condamné à une amende 300 francs pour avoir vendu illégalement de la charcuterie¹². Ainsi, le pouvoir se donne-t-il l'illusion d'une action et tente-t-il de jouer l'opinion contre les fraudeurs. Sans grand succès, puisqu'aucune amélioration n'est visible et que l'urgence exige que chacun trouve les voies et moyens de survivre, quitte à contourner une réglementation dont beaucoup contestent la légitimité.

A Vichy, l'hiver de 1941-1942, particulièrement rigoureux, survient donc alors que la situation alimentaire est déjà fortement dégradée. Celle-ci devient très critique dans les derniers jours de décembre 1941 et au cours de la première quinzaine de janvier, suscitant de multiples réactions officielles, de la municipalité, puis du gouvernement. Le 23 décembre, le maire de Vichy s'adresse au Préfet au sujet des difficultés d'approvisionnement en fruits et légumes ; le 24, le commissaire spécial (installé en gare de Vichy) indique aux autorités qu'il n'arrive que quatre tonnes de légumes par jour, alors que les arrivages habituels sont de 15 tonnes. Le sous-préfet Marage relaie ces inquiétudes par un courrier à son supérieur le 26 et affirme qu'« *il n'existe actuellement aucun moyen de faire face aux nécessités de l'approvisionnement de Vichy si le tonnage prévu n'est pas assuré* »¹³. Le 9 janvier, Darlan, chef du gouvernement, organise une réunion regroupant les responsables du ravitaillement. Un rapport circonstancié est demandé à un fonctionnaire, Mr Ruffel, commissaire du pouvoir¹⁴. Celui-ci rend son travail le 14 février et fait un constat sévère¹⁵. Il dénonce « *des promesses faites à la légère par les Services du Ravitaillement Général* », la lenteur des réactions depuis six mois : « *les suggestions émises ont été longues à se transformer en décisions* ». Il évoque « *le tragique de la situation* » et distingue des causes conjoncturelles de raisons plus profondes. Si à Vichy, les vingt-quatre tonnes de légumes nécessaires au ravitaillement de la ville ne sont pas disponibles, c'est d'abord en raison de la météorologie, les régions du Midi où sévit le gel ne pouvant plus approvisionner la capitale provisoire. Mais d'autres facteurs interviennent ; absence ou faiblesse de la production locale, trop négligée, réticence des producteurs à livrer leur marchandise au prix officiel jugé trop faible. Dès lors, ses préconisations sont au nombre de trois : augmenter les prix à la production, sans toucher aux prix à la consommation, en comprimant les marges des grossistes et autres intermédiaires, étendre la zone d'approvisionnement de Vichy au département voisin du Puy de Dôme et même à ceux du Cantal et de Haute-Loire, confirmer la nomination depuis le 29 décembre 1941 d'un seul mandataire pour l'approvisionnement de la ville et celui des popotes afin de réduire les risques d'inégalités. A plus long terme, il suggère de mettre en culture maraîchère des terrains inoccupés et réquisitionnés dans les communes voisines, en y créant des jardins familiaux ou de coopératives, de créer de stocks dès que les arrivages le permettront. Faute de ces décisions de court et de moyen terme, « *les murmures qui déjà se perçoivent risqueraient de tourner, la souffrance aidant,*

¹¹ En 1941, un kilo de pain vaut environ 3 francs cinquante. En 1942, il est à quatre francs.

¹² Cette liste, incomplète, qui constitue un inventaire à la Prévert, résulte de la recension des séances du Tribunal correctionnel de Cusset entre novembre 1941 et janvier 1942, à partir de la presse locale, notamment du *Progrès de l'Allier*, édition de Vichy.

¹³ Pour renforcer son propos, il souligne ce passage.

¹⁴ Cette fonction, inédite et aux contours et mal définis, vient d'être créée.

¹⁵ AD Allier 956 W 4

à des démonstrations plus fâcheuses ». « Le choix s'imposera entre les manifestations de rue et la fidélité aux principes admis en matière de ravitaillement ».

Pourtant, l'on ne peut qu'être frappé par la faiblesse des réactions à cette situation inquiétante. Certes, dans les jours et semaines suivants, les discours se multiplient, ceux de Caziot, ceux de Pétain lui-même. Ainsi, le 19 février, à l'hôtel de ville de Vichy, lors d'une réunion consacrée à un tout autre sujet, le serment des Préfets, le maréchal ne parle que du ravitaillement dans un discours lénifiant « Notre grand devoir à tous est de produire plus et de partager mieux. [...] Tous, paysans et citoyens comprennent qu'il est nécessaire d'établir un plan concerté de production agricole et d'orientation des échanges. Pour augmenter la production, nous tracerons aux paysans certaines régies; nous leur demanderons d'accepter des suggestions. Ils devront obéir avec toute leur confiance aux règles tracées ».

Des palliatifs sont bien mis en place : la municipalité de Vichy ouvre une cantine municipale, rue Michel, et offre des repas gratuits à emporter aux plus démunis. Pour les autres, à condition qu'ils soient inscrits au bureau de bienfaisance, le tarif est à un franc pour une soupe, huit pour le repas de midi, cinq pour celui du soir. Elle propose des jardins (250 à 350 m²) à titre gratuit propose des semences de pommes de terre gratuites pour ceux qui voudraient se lancer dans une activité de jardinage. A partir du 19 janvier, est organisée une livraison de légumes secs, de pâtes et de tapioca. Une livraison de dattes et de figues est même annoncée le 13...

L'on comprend que ces mesures, si elles ont pu soulager momentanément quelques souffrances sont bien loin des exigences qu'imposerait la situation, d'autant qu'au même moment, la mairie de Vichy annonce de nouvelles restrictions sur la distribution de lait. On ne s'étonnera guère que la situation alimentaire ne s'améliore ni en 1942, ni en 1943, d'autant qu'à partir de cette date, les approvisionnements venus d'Afrique du Nord ne peuvent plus arriver. Vichy, pourtant probablement moins mal approvisionné que d'autres régions, connaît à son tour des manifestations. Des mouvements communistes appellent à un rassemblement à Vichy à l'occasion du 11 novembre 1942 ; un appel est lancé par des organisations féministes pour se joindre à cette manifestation ; elles dressent une liste des quantités alimentaires minimales qu'elles demandent. Il ne semble pas que la manifestation ait eu lieu, le 11 novembre 1942 étant le jour de l'entrée des Allemands en zone Sud et de leur arrivée à Vichy. Mais les pénuries s'accroissent, d'autres mouvements, plus ou moins spontanés, se développent. Ainsi le 10 juin 1943 une foule majoritairement féminine envahit le marché de Vichy et pille les commerces. Cette manifestation nous est rapportée par Pierre Nicolle, représentant du patronat à Vichy, proche de Pierre Laval, qui en fait état dans son journal : « Dès mon retour à Vichy, j'ai appris qu'ici, comme à Paris, le ravitaillement vient d'être la cause de graves incidents. Pour la première fois, plus de huit cents femmes ont violemment manifesté dans la matinée et se sont livrées au pillage des marchandises entreposées dans les halles. Des incidents de même ordre ont eu lieu à Marseille »¹⁶. La faiblesse des ressources archivistiques sur cette manifestation interdit d'aller beaucoup plus loin. Henry du Moulin de Labarthète, directeur du cabinet civil de Pétain en avait fait le constat implacable : « Les plaintes se faisaient de plus en plus nombreuses en matière de ravitaillement surtout et le prestige du maréchal ne suffisait plus à faire passer les rutabagas »¹⁷, même à Vichy, où malgré tout, la situation apparaissait moins mauvaise que dans bien d'autres villes.

M.P.

¹⁶ Pierre Nicolle, *Cinquante mois d'armistice : Vichy 2 Juillet 1940 - 26 Août 1944. Journal d'un témoin*, A. Bonne, 1947, Tome 2, page 193.

¹⁷ Henry du Moulin de Labarthète, *Le Temps des illusions – Souvenirs (juillet 1940-avril 1942)*, Genève, Constant Bourquin, à l'enseigne du cheval ailé, 1946.

